

21 filer de barbe. Pour les dédommager on leur
 22 donna des titres superbes, on les appella *des*
 23 *Moustaches à la Royale*. Hélas ! que peuvent
 24 les honneurs contre les caprices des hommes
 25 & les injures du tems. Plus on paroïsoit
 26 avoir d'égards pour les Royales Moustaches,
 27 plus on leur enlevoit de leurs droits. On les
 28 rendit presque imperceptibles, & finalement
 29 il ne leur fut plus permis de se montrer que
 30 sous le nez des Suisses & des Grenadiers. Tel
 31 étoit l'état déplorable de la barbe en France
 32 lorsque le dix-huitième siècle comença; ce
 33 siècle barbare loin de lui être propice, semble
 34 encherir sur les persécutions qu'elle a éprou-
 35 vée dans le siècle précédent : il la poursuivit
 36 jusque dans les Cloîtres, ou à la faveur des
 37 anciens Statuts elle vivoit tranquille, & tâ-
 38 choit de procurer à ses amis la bienveillance
 39 & la vénération publique : elle n'a obligé
 40 que des ingrats. Augustins, Picpus, Récol-
 41 lets, &c. tous ont fait jouer mille ressorts
 42 pour l'expulser ; ils ont été jusqu'à Rome
 43 solliciter son bannissement. Leurs démarches
 44 injustes n'ont été que trop bien récompen-
 45 sées. Au moment où j'écris en la présente
 46 année 1772, l'infortunée n'a plus en France
 47 d'autre asyle que le visage des Capucins,
 48 encore l'ont-ils déjà à moitié congédiée. „

Une des modes aujourd'hui dominantes est
 de ne rien écrire sans y faire quelque diversion
 au préjudice de la Religion. L'Auteur pour sui-
 vre cette loi modale a soin de ridiculiser selon
 ses moyens, tantôt les réglemens de l'Eglise sur
 sa modestie & l'extérieur convenable à ses Mi-
 nistres, tantôt les passages des Peres les plus
 respectables, sur la mondanité de quelques